

Vous souhaitez devenir partenaire du PASS' Région pour la campagne 2017-2018 ?

Attention : les modalités techniques évoluent et peuvent nécessiter des adaptations techniques de votre part.

Merci de porter attention à ce document, et de partager ces pré-requis techniques avec vos administrateurs réseaux et prestataires de services informatiques.

Comment effectuer les transactions PASS' Région ?

De manière générale, il est obligatoire de disposer d'un mode de connexion à internet sur le lieu et au moment de la réalisation des transactions bénéficiaires.

Plusieurs moyens complémentaires sont proposés aux partenaires pour pouvoir effectuer des transactions avec le PASS' Région :

1- Transactions en ligne avec l'extranet Partenaires

Chaque partenaire peut effectuer des transactions en ligne en accédant simplement à son extranet Partenaires.

Principaux avantages :

- La possibilité d'effectuer une transaction pour un bénéficiaire même s'il n'a pas sa carte physique en main
- La possibilité d'accroître le nombre de postes de transactions si vous positionnez plusieurs équipements informatiques en parallèle : ordinateurs fixes ou portables, tablettes, smartphones...

Modalités :

- Connectez-vous à l'extranet Partenaires avec votre identifiant et mot de passe
- Indiquez le numéro de carte du bénéficiaire, sa date de naissance, et le montant de la transaction
- Vous êtes informé en temps réel du solde et de la réalisation de l'opération. Vous pouvez enregistrer ou imprimer un ticket au format PDF. Le bénéficiaire reçoit un email de confirmation.
- Le bénéficiaire comme le partenaire peuvent consulter dans leur extranet la liste des transactions effectuées.

Prérequis techniques :

- Disposer au moment de la transaction d'une connexion internet et d'un ordinateur (accès également possible depuis une tablette)
- La connexion internet doit permettre d'accéder aux adresses réseaux suivantes :
 - L'extranet partenaire sur le site <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/partenaires> et <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/>
(Voir avec votre administrateur informatique en cas de difficultés)

2- Transactions avec l'application smartphone Partenaires

Une applications smartphone iOS et Android sera également mise à disposition des partenaires pour réaliser des transactions. [Disponibilité prévue en juillet 2017]

Celle-ci permettra au partenaire, après avoir renseigné son identifiant et son mot de passe, de réaliser des transactions en :

- Flashant le QR-code de la carte du bénéficiaire au moyen de la camera du smartphone
- Ou en saisissant le numéro de la carte du bénéficiaire

Puis en indiquant la date de naissance du bénéficiaire et le montant de la transaction.

La transaction ne peut être établie que si le smartphone du partenaire dispose d'une connexion data active au moment de la transaction. Il faut donc que le partenaire s'assure d'avoir sur le lieu de la transaction une couverture réseau mobile avec forfait approprié ou une connectivité wifi adaptée.

3- Transactions sans-contact avec un lecteur USB dédié : PC-TPE

Les partenaires peuvent commander auprès du prestataire un lecteur de cartes sans-contact pouvant être installé sur un PC. Cette solution est appelée « PC-TPE ».



Equipé d'un logiciel de contrôle spécial sous Windows, ce lecteur sans-contact permettra d'accélérer le traitement des transactions grâce à la lecture rapide « sans-contact » de la carte et sans avoir à saisir la date de naissance du bénéficiaire.

Il permet également d'enregistrer automatiquement sur le disque dur les tickets des transactions réalisées.

Modalités :

- Sous réserve d'attribution par la Région ou de commande par le partenaire, un lecteur USB sera expédié par colis ou courrier postal avec sa notice d'installation et d'utilisation
- Le partenaire devra :
 - Brancher le lecteur sans-contact sur un port USB de l'ordinateur
 - Télécharger l'application de contrôle, l'installer sur l'ordinateur
 - Initialiser l'application au moyen des informations communiquées (numéro du partenaire, mot de passe du partenaire, numéro du terminal)
 - Pour chaque transaction, ouvrir l'application de contrôle, présenter la carte du bénéficiaire à proximité du lecteur sans-contact, vérifier son dossier et indiquer le montant de la transaction
- Le logiciel informe le partenaire en temps réel du solde et de la réalisation de l'opération. Un ticket est enregistré sur l'ordinateur.
- Le bénéficiaire reçoit un email de confirmation.
- Le bénéficiaire comme le partenaire peuvent consulter dans leur extranet la liste des transactions effectuées.

Prérequis techniques :

- Ordinateur PC sous Windows 7, 8 ou 10 avec un port USB disponible
 - disposant au moment de la transaction d'une connexion internet
 - disposant pour l'installation, des droits appropriés pour l'installation d'un périphérique USB, de son driver, et du logiciel de contrôle (cela requiert généralement les droits Administrateur)
- La connexion internet doit permettre d'accéder aux adresses réseaux suivantes :
 - <https://simounweb.zecarte.fr> – qui renvoie vers l'adresse IP 85.90.53.160 sur les ports 80 et 443
 - <https://aratpe.zecarte.fr> – qui renvoie vers l'adresse IP 85.90.53.160 sur le port 443
- Note en cas d'utilisation d'un proxy : le logiciel de contrôle du PC-TPE utilisera les mêmes paramètres proxy que ceux utilisés par défaut par Windows avec le navigateur Internet Explorer.
(Voir avec votre administrateur informatique en cas de difficultés)
- Note sur Microsoft SmartScreen pour Windows 8, 8.1 ou 10 : Le filtre SmartScreen fournit aux utilisateurs une protection contre des logiciels ou programmes malveillants lors de leurs téléchargements. Dans certains cas, il risque de bloquer l'installation et / ou le lancement de notre logiciel PC-TPE. Il vous faudra donc, temporairement, désactiver la protection SmartScreen ou ajouter le logiciel PC-TPE dans la liste des éditeurs fiables pour l'utiliser. Consultez votre administrateur informatique pour plus d'informations.

4- Transactions avec un lecteur FAMOCO

Les partenaires peuvent être équipés par la Région, ou commander auprès du prestataire, un équipement transactionnel dédié, le FAMOCO. Il s'agit d'un terminal autonome de type smartphone Android, dédié exclusivement à la réalisation de transactions pour le PASS' Région.



Il permet :

- La connexion à un réseau WiFi
- La connexion à un réseau data mobile
- La lecture des cartes PASS' Région et la réalisation rapide de transactions en mode sans-contact (sans avoir à saisir la date de naissance du bénéficiaire)
- La lecture des PASS' Région à partir du QR-code présenté par un bénéficiaire (avec saisie de la date de naissance du bénéficiaire)
- L'attribution pour chaque équipement d'un « code caissier » qui permet au « caissier » d'avoir accès au FAMOCO de manière sécurisée et sans avoir connaissance du mot de passe du partenaire

Modalités :

- Sous réserve d'attribution par la Région ou de commande par le partenaire, un lecteur FAMOCO sera expédié par colis ou courrier postal avec sa notice d'installation et d'utilisation
- Le partenaire devra :
 - Configurer l'équipement pour qu'il puisse se connecter à internet :
 - configuration du terminal avec le réseau Wifi du partenaire
 - ou installation d'une carte SIM d'un opérateur mobile avec forfait adapté et configuration du terminal pour l'accès à la data mobile
 - Initialiser l'application au moyen des informations communiquées (numéro du partenaire, mot de passe du partenaire, numéro du terminal)
 - Pour chaque transaction, présenter la carte sans-contact ou le QR-code du bénéficiaire, vérifier son dossier, indiquer le montant de la transaction et éventuellement la date de naissance du bénéficiaire
- Le logiciel informe le partenaire en temps réel du solde et de la réalisation de l'opération
- Aucun ticket n'est imprimé, mais l'application enregistre localement les transactions effectuées au cours de la journée
- Le bénéficiaire reçoit un email de confirmation
- Le bénéficiaire comme le partenaire peuvent consulter dans leur extranet la liste des transactions effectuées

Prérequis techniques :

- La connexion internet doit permettre d'accéder aux adresses réseaux suivantes :
 - <https://simounweb.zecarte.fr> – qui renvoie vers l'adresse IP 85.90.53.160 sur les ports 80 et 443
 - <https://aratpe.zecarte.fr> – qui renvoie vers l'adresse IP 85.90.53.160 sur le port 443
- Attention : le FAMOCO n'est pas en mesure de gérer un proxy ; il est donc nécessaire que l'accès à ces adresses / ports soit un accès direct. (Voir avec votre administrateur informatique en cas de difficultés)

5- Transactions avec un TPE dédié

Les partenaires peuvent être équipés par la Région, ou commander auprès du prestataire, un TPE (Terminal de Paiement Electronique)



Il permet de réaliser des transactions avec lecture sans-contact de la carte du bénéficiaire, sans nécessité de saisir la date de naissance du bénéficiaire, et d'imprimer des tickets à l'issue de chaque transaction.

Il peut être disponible en configuration fixe, ou en configuration mobile (composé alors d'une base fixe, et d'un terminal mobile sur batterie).

Modalités :

- Sous réserve d'attribution par la Région ou de commande par le partenaire, un lecteur TPE fixe ou mobile sera expédié par colis ou courrier postal avec sa notice d'installation et d'utilisation
- Connectez votre TPE (ou la base du TPE, dans le cas d'un TPE mobile) à une prise électrique et à un câble Ethernet RJ45 et configurez-le avec les informations communiquées
- Pour chaque transaction, présentez la carte du bénéficiaire à proximité du TPE, vérifiez le solde disponible, indiquez le montant de la transaction et validez.
- Vous êtes informés en temps réel du solde et de la réalisation de l'opération.
- Un ticket est imprimé.
- Le bénéficiaire reçoit un email de confirmation.
- Le bénéficiaire comme le partenaire peuvent consulter dans leur extranet la liste des transactions effectuées

Le TPE ne permet pas de réaliser de transactions par lecture rapide d'un QR-code présenté par un bénéficiaire, mais offre l'alternative d'une saisie du numéro de carte et de la date de naissance du bénéficiaire.

Prérequis techniques :

- Disposer au moment de la transaction d'une connexion internet par câble RJ45, située à proximité d'une prise 220V et d'une prise informatique RJ45.
- Disposer d'un câble Ethernet RJ45 d'une longueur suffisante
- La connexion internet doit permettre d'accéder aux adresses réseaux suivantes :
 - <https://simounweb.zecarte.fr> – qui renvoie vers l'adresse IP 85.90.53.160 sur les ports 80 et 443
 - <https://aratpe.zecarte.fr> – qui renvoie vers l'adresse IP 85.90.53.160 sur le port 443
- Attention : le TPE n'est pas en mesure de gérer un proxy ; il est donc nécessaire que l'accès à ces adresses / ports soit un accès direct. (Voir avec votre administrateur informatique en cas de difficultés)

Que faire si vous souhaitez disposer d'un équipement supplémentaire ?

Si vous êtes partenaire conventionné avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le dispositif PASS' Région, vous pouvez commander directement auprès du prestataire de la Région, la société Docapost Applicam, l'acquisition d'un ou plusieurs équipements supplémentaires : lecteur USB sans-contact (PC-TPE), Famoco ou TPE.

Il vous suffira pour cela d'adresser à Docapost Applicam le bon de commande téléchargeable sur votre espace Partenaire, accompagné du règlement correspondant.